Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 9

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

male n'ont aucune influence fâcheuse sur le fonctionnement des équipements moteurs.

Il faut encore noter, en ce qui concerne les dépenses d'exploitation, que l'entretien des collecteurs des moteurs de traction est moins coûteux pour les basses fréquences. D'autre part, les basses fréquences préconisées plus haut pour la traction par courant monophasé ne conviennent pas, même au delà de 25 périodes, pour l'alimentation directe des lampes à arc servant à l'éclairage des gares ; mais par contre, ces fréquences sont parfaitement admissibles pour l'éclairage à incandescence, si l'on emploie à cet effet des lampes brûlant sous une assez faible tension tout en fournissant une intensité lumineuse relativement élevée. On a donc là le moyen de résoudre pratiquement et judicieusement la question de l'éclairage, car les stations importantes pourvues de lampes à arc en assureront l'alimentation indépendamment du courant de traction, au moyen de générateurs ou de transformateurs installés spécialement dans ce but. Quant aux trains, ils auront, tout au moins ceux des lignes principales, une installation d'éclairage indépendante aménagée dans chaque voiture, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, en partie même au moyen de l'électricité, de telle sorte que la question de l'éclairage des gares, de la voie et des trains n'est que secondaire.

En résumé, on peut dire, en se plaçant surtout au point de vue économique, que 1° eu égard aux conditions de l'électrification des chemins de fer dans les pays voisins, le choix d'une fréquence d'environ 15 périodes est le plus judicieux, 2° les fréquences de 16 $^2/_3$ et 13 $^1/_3$ périodes qu'on peut obtenir par simple transformation du courant des usines, à 40 et 50 périodes, sont parfaitement admissibles, étant donné qu'elles ne sont pas nuisibles au fonctionnement des moteurs et appareils construits pour une fréquence normale de 15 périodes.

* * *

L'examen minutieux des différentes considérations présentées plus haut a conduit la Commission suisse pour l'étude de la traction électrique à formuler la conclusion suivante, concernant le choix de la fréquence pour la traction au moyen de courant alternatif monophasé.

« La fréquence de 15 périodes par seconde est adoptée comme norme. Une fréquence minimum de 13 $^1/_3$ et une fréquence maximum de 16 $^2/_3$ périodes par seconde sont admissibles pour les chemins de fer qui devront emprunter l'énergie à des centrales fournissant du courant dont la fréquence est comprise entre 40 et 50 périodes par seconde. »

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Assemblée générale, le samedi 3 avril 1909, à 6 $^1/_2$ heures du soir, au local de la société.

Présidence : M. G. Epitaux, architecte, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Jean de Blonay, ingénieur, est présenté par MM. Aymon de Blonay et Pierre de Blonay, ingénieurs.

Les candidats présentés dans la dernière séance sont proclamés membres de la société.

Le rapport annuel, constatant la marche satisfaisante de la société, est approuvé ; la finance d'entrée reste maintenue à Fr. 5 et la cotisation annuelle à Fr. 10.

Les comptes pour l'exercice écoulé et le projet de budget de 1909-1910, présentés par M. Gorgerat, caissier, sont adoptés sur rapport de MM. Meyer, ingénieur, et P. de Blonay, ingénieur, vérificateurs ; décharge en est donnée au caissier, avec remerciements pour sa bonne gestion.

Nominations statutaires : M. Henri Develey, ingénieur en chef, est élu à l'unanimité président de la société pour l'exercice 1909-1910.

MM. Robert Piot, ingénieur, Charles-F. Bonjour, architecte, et Jean Taillens, architecte, sont nommés membres du Comité en remplacement de MM. Edouard Chastellain, ingénieur, A. Laverrière, architecte, et G. Epitaux, architecte, sortant de charge.

M. Louis Gorgerat, dont le mandat expire à ce jour, est renommé caissier de la société.

Le nouveau Comité est donc composé comme suit :

Président :	MM. Henri Develey,	ingénieur,	à Lausanne.
Vice-président :	Edmond Quillet,	architecte,	à Vevey.
Secrétaire :	Charles Petitat,	ingénieur,	à Lausanne.
Caissier :	Louis Gorgerat,	»	»
Membre :	Robert Piot,	»	»
»	Charles-F. Bonjour,	architecte,	»
»	Jean Taillens,	»	»

Comme le prévoyait le programme, l'assemblée a été précédée d'une intéressante visite des travaux du pont Charles Bessières, sous la conduite de MM. Chavannes, ingénieur, Vautier, ingénieur, et Bellorini, entrepreneur.

Le présent procès-verbal est lu et adopté à la dite assemblée.

La séance est levée à 7 $^1/_2$ heures. Etaient présents 16 membres.

RAPPORT

du Comité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, à l'assemblée générale du 3 avril 1909.

Messieurs et chers collègues,

Tout en nous référant pour de plus amples détails aux procès-verbaux adoptés et publiés, nous avons l'avantage de résumer ici les phases de l'activité de notre société pendant l'exercice 1908-1909.